

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE158

présenté par

Mme Poletti, M. Herbillon, M. Cordier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Teissier et M. Quentin

ARTICLE 8

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

3° *bis* Deux membres d'organisations non gouvernementales, acteurs du développement ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir une meilleure représentativité des organisations non gouvernementales dans le conseil d'administration de la société Expertise France.